



VISITE - Les enjeux climatiques et leurs répercussions sur nos espaces forestiers : mise en place d'une gestion forestière adaptée

Le 22/09/2022 – 13H30 – 17H00 - A Bédoin

ORDRE DU JOUR

Formatrice : Aude BLOM-RAQUIN, Communes forestières

Intervenants : Laurence LE LEGARD MOREAU, Office National des Forêts
Alice MONGIN, Communes forestières

Objectif général de la formation : Comprendre les enjeux liés au changement climatique en forêt

Objectifs opérationnels : Acquérir une vision générale de l'état actuel des connaissances sur le changement climatique, de ses impacts sur nos forêts et des méthodes de gestion durable de la ressource

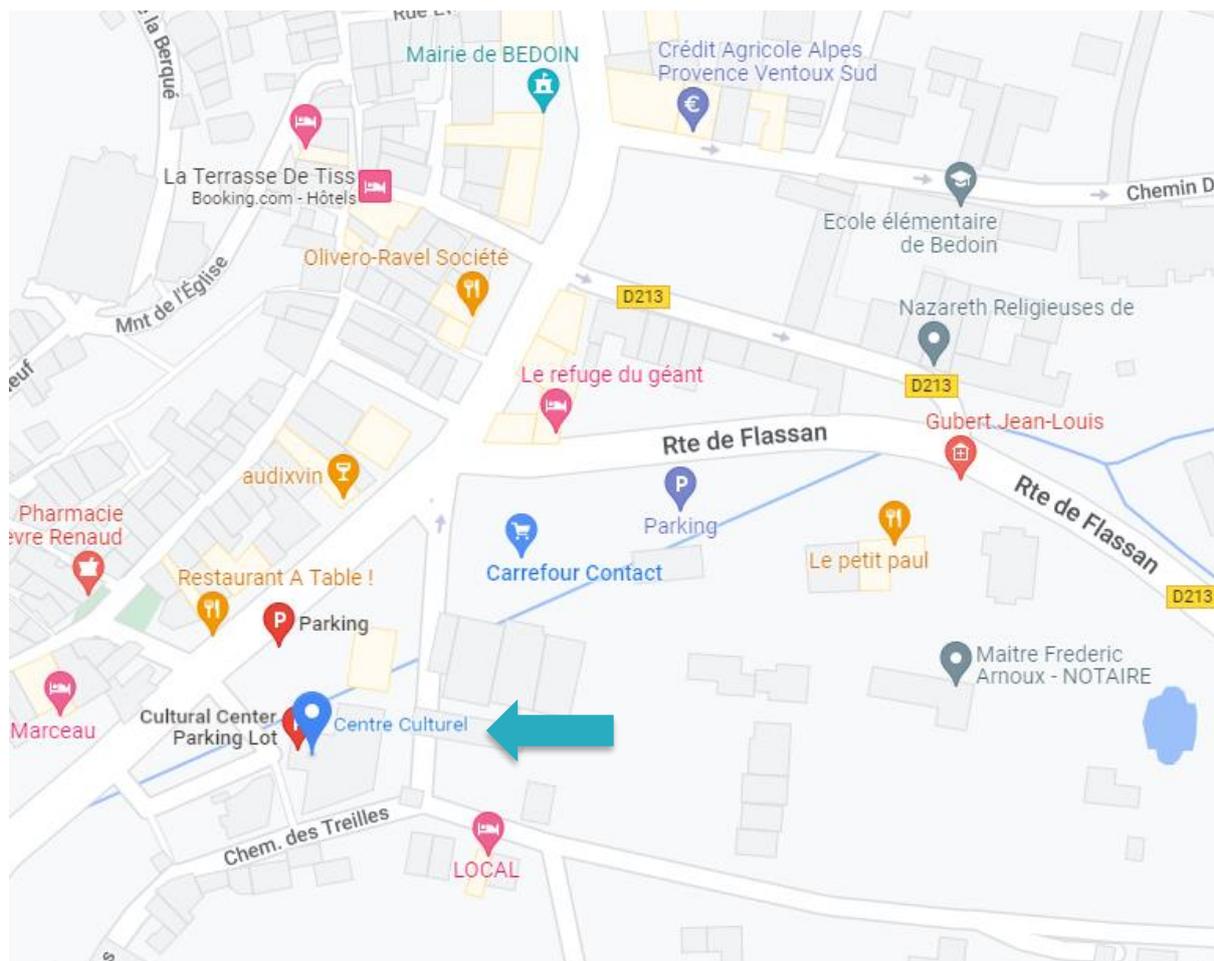
- 13H15 – 13H30 Accueil des participants en salle
- 13H30 – 13H40** Introduction, **Contexte et enjeux forestiers liés au changement climatique**
- 13h40 – 14h30** **Incidences du changement climatique sur la forêt méditerranéenne**
- 14h30 – 15h00 Déplacement vers la forêt communale de Bédoin
- 15h00 – 16h30** **Visite en forêt**
Démonstration en forêt des incidences du changement climatique et des mesures de gestion forestière proposées pour y remédier
- 16h30 – 17h00 Trajet retour pour récupérer les voitures

COMMUNES FORESTIÈRES DE VAUCLUSE

Immeuble le Saphir · Bât. A N°110 · 477 avenue Jules Verne · 84700 Sorgues · Tél. 06 37 23 79 93
contact84@communesforestieres.org · www.communesforestieres-paca.org

LIEU DE RASSEMBLEMENT AVANT VISITE

**Auditorium du Centre Culturel
Place de la Vigneronne,
84410 Bédoin**



COORDONNEES SUR PLACE

En cas de problème de dernière minute (empêchement, retard...), merci de contacter :
Alice MONGIN / 07 48 10 37 92



MOYENS PEDAGOGIQUES EMPLOYES

- Séance de formation en salle
- Présentation et exposé théorique
- Visite de terrain
- Ressources pédagogiques sous format papier remises aux participants

MODALITES D'INSCRIPTION

PROCEDURE D'INSCRIPTION

L'inscription se fait soit via le formulaire en ligne, soit par retour, mail ou courrier, du bulletin réponse à l'adresse email inscription@communesforestieres.org. Quelques jours après votre inscription, vous recevrez un mail vous confirmant votre inscription.

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS

La date limite d'inscription à cette formation est fixée au **19/09/2022**. Les demandes arrivées après cette date seront étudiées au cas par cas. Les personnes non inscrites seront acceptées ou refusées selon l'appréciation du formateur.

ANNULATION DE LA FORMATION

En cas d'annulation de la formation, les Communes forestières informeront les inscrits par mail et/ou téléphone. Une information spécifique sera faite sur le site internet de l'Union Régionale des Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur.

MODALITES DE PARTICIPATION

PUBLIC CONCERNE

Ces formations sont destinées aux maires, adjoints, conseillers municipaux, secrétaires de mairie et agents des collectivités en charge des dossiers forestiers, bâtiments, risques, patrimoine, ou intéressés par le sujet.

PREREQUIS

Aucun prérequis n'est demandé pour s'inscrire à cette formation.

EVALUATION DE LA FORMATION

Un questionnaire d'évaluation de la formation devra être renseigné à l'issue de celle-ci.

ATTESTATION

Une attestation de participation à la formation pourra être délivrée sur demande.

OUVERTURE DE LA FORMATION AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nous contacter pour toute question concernant l'accès à la formation aux personnes en situation de handicap.

COMMUNES FORESTIÈRES DE VAUCLUSE

Immeuble le Saphir · Bât. A N°110 · 477 avenue Jules Verne · 84700 Sorgues · Tél. 06 37 23 79 93
contact84@communesforestieres.org · www.communesforestieres-paca.org



REGLEMENT

Les participants doivent se conformer au règlement intérieur disponible sur demande auprès de l'Union Régionale des Communes Forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur.

MESURES SANITAIRES

Nous mettons tout en œuvre pour garantir votre sécurité : espacement des participants, désinfection du matériel...

Le port du masque est obligatoire durant toute la durée de la formation, de même que le lavage des mains lors de l'entrée dans la salle de formation.

PARTICIPATION FINANCIERE

ELUS / PERSONNEL DES COMMUNES ADHERENTES A JOUR DE LEUR COTISATION

L'association des Communes Forestières de Vaucluse prend en charge les frais inhérents à l'organisation de cette formation.

ELUS / PERSONNEL DES COMMUNES NON A JOUR DE LEUR COTISATION

Pour les participants de communes et collectivités non adhérentes, une participation aux frais d'un montant forfaitaire de **50 euros** est demandée.

Les Communes forestières sont agréées organisme de formation par le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

La participation demandée (aux non adhérents) peut être prise en charge par la ligne formation du budget des communes, conformément au droit à la formation des élus régi par les articles L2123-12 et suivant du code général des collectivités territoriales.



Formation financée avec le concours
de l'Union européenne avec le Fonds
Européen Agricole pour le
Développement Rural



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural



L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

COMMUNES FORESTIÈRES DE VAUCLUSE

Immeuble le Saphir · Bât. A N°110 · 477 avenue Jules Verne · 84700 Sorgues · Tél. 06 37 23 79 93
contact84@communesforestieres.org · www.communesforestieres-paca.org